



RESULTAT DU VOTE
Nombre de votants : 29
Voix favorables : 29
Voix défavorables : 29

COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE
Séance du 15 mai 2018

DELIBERATION
n° CFVU – 2018 - 32

***portant avis relatif à la modification des capacités d'accueil
et périodes de dépôt des candidatures
en première ou deuxième année de certaines mentions de Master***

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 612-6, L. 612-6-1, L. 712-3, L. 712-6-1 et D. 612-36-2 ;

Vu le décret n° 2016-672 du 25 mai 2016 relatif au diplôme national de master, modifié par le décret n° 2017-1334 du 11 septembre 2017 ;

Vu la délibération du conseil d'administration en date du 13 février 2018 relative aux capacités d'accueil et aux modalités d'admission en 1^{ère} ou 2^{ème} année de certaines mentions de Master (n° CA 2018 – 01),

La commission de la formation et de la vie universitaire, après en avoir délibéré, rend l'avis suivant :

Article 1^{er}

La commission de la formation et de la vie universitaire approuve les modifications et compléments figurant en annexe 1 au présent avis, apportés aux capacités d'accueil en première année de master fixées en annexe 1 de la délibération du conseil d'administration du 13 février 2018 relative aux capacités d'accueil et aux modalités d'admission en 1^{ère} ou 2^{ème} année de certaines mentions de Master (n° CA 2018-01), pour les formations concernées.

Article 2

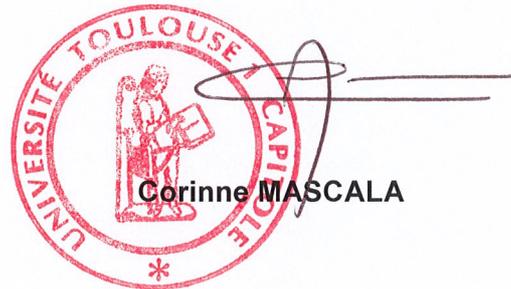
La commission de la formation et de la vie universitaire approuve les modifications et compléments figurant en annexe 2 au présent avis, apportés aux capacités d'accueil en deuxième année de master fixées en annexe 2 de la délibération du conseil d'administration du 13 février 2018 relative aux capacités d'accueil et aux modalités d'admission en 1^{ère} ou 2^{ème} année de certaines mentions de Master (n° CA 2018-01), pour les formations concernées.

Article 3

Article 3

La commission de la formation et de la vie universitaire approuve les modifications et compléments figurant en annexe 3 au présent avis, apportés aux dates d'ouverture et de fermeture de la période de dépôt des demandes d'admission, fixées en annexe 3 de la délibération du conseil d'administration du 13 février 2018 relative aux capacités d'accueil et aux modalités d'admission en 1^{ère} ou 2^{ème} année de certaines mentions de Master (n° CA 2018-01), pour les formations concernées.

**La présidente de la Commission de la
Formation et de la Vie Universitaire,**



ANNEXE 1. Capacités d'accueil Masters 1ère année

Rattachement	Mention	Parcours	Modalité d'enseignement	Capacité au parcours	Capacité à la mention
Ecole de Management de Toulouse	Management	Management du Sport <i>(création)</i>	FOAD	20	175
	Monnaie, Banque, Finance, Assurance	Banque et Finance	Alternance	60 <i>(modification)</i>	60

ANNEXE 2. Capacités d'accueil Masters 2ème année

Rattachement	Mention	Parcours	Modalité d'enseignement	Capacité au parcours
Droit et Science politique	Droit pénal et sciences criminelles	Droit pénal des affaires publiques et privées <i>(création)</i>	FI Présentiel	30
	Droit public	Droit de l'environnement <i>(création)</i>	FI Présentiel	20

ANNEXE 3. Périodes de dépôt des candidatures

1. Périodes de candidature - Masters 1ère année - 2018

Rattachement	Mention	Parcours	Période de candidature - Début	Période de candidature - Fin
Droit et Science politique	Ethique		Judi 17 mai 2018 <i>(modification)</i>	Judi 14 juin 2018 <i>(modification)</i>
Ecole de Management de Toulouse	Management	Management du sport <i>(création)</i>	Lundi 7 mai 2018	Judi 31 mai 2018

2. Périodes de candidature - Masters 2ème année – 2018

Rattachement	Mention	Parcours	Période de candidature - Début	Période de candidature - Fin
Droit et Science politique	Droit pénal et sciences criminelles	Droit pénal des affaires publiques et privées <i>(création)</i>	Lundi 7 mai 2018	Vendredi 1 juin 2018
	Droit public	Droit de l'environnement <i>(création)</i>		